



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question écrite n° 66766

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le taux de chômage des jeunes. Le taux de chômage a reculé de 0,1 % au mois d'avril, ce qui représente 1 400 demandeurs d'emploi en moins, selon les données corrigées des variations saisonnières. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 2,1 %. Selon le bureau international du travail, le taux de chômage demeure à 10,2 %. Cependant, il s'établit à 23,3 % pour les jeunes de moins de 25 ans présents sur le marché du travail. En effet, si une baisse de 0,3 % des demandeurs d'emploi a été enregistrée chez les hommes, le mois d'avril est synonyme de hausse du côté des jeunes. En effet, leur nombre a augmenté de 0,6 %. Aussi, il lui demande quelles mesures pourraient être mises en oeuvre afin que le taux de chômage chez les jeunes soit le plus faible possible.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66766

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5731